

LE PRESIDENT

Paris, le 15 octobre 2026

Objet : Déprogrammation des thématiques « Égalité femmes-hommes », « Inégalités » et « Discriminations » du Centre national de la recherche scientifique

Monsieur le ministre,

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a récemment été informée de la volonté exprimée par l'Institut des sciences humaines et sociales du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) d'abandonner les thématiques « Égalité femmes-hommes », « Inégalités » et « Discriminations » parmi les choix thématiques prioritaires de recherche. Cette déprogrammation aurait pour conséquence de décourager ou de suspendre les recrutements de candidats au CNRS dont les recherches portent sur ces thématiques.

La CNCDH souhaite attirer l'attention du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ainsi que du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace quant au risque d'atteinte aux libertés académiques et à la liberté d'expression soulevés par cette décision. Dans son *Avis sur la restriction de l'espace civique*, adopté à l'unanimité le 17 juin 2025, la CNCDH rappelait les attaques à l'encontre de certains enseignants-chercheurs et s'inquiétait des réactions suscitées par certains termes et thèmes de recherche. Ainsi qu'elle l'énonçait également au sein de son Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de 2020, la CNCDH est fortement préoccupée par « les stigmatisations formulées à l'encontre de recherches [académiques] », qui « constituent des atteintes aux libertés académiques ainsi qu'une relativisation dangereuse d'approches scientifiques ». Elle renouvelle ici son inquiétude face à l'abandon forcé d'approches et de thématiques dont l'actualité ne cesse pourtant de confirmer l'importance.

.../...

Monsieur Philippe BAPTISTE
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace
1, rue Descartes
75005 Paris

La CNCDH questionne particulièrement de telles orientations de recherche, qui se détourneraient des enjeux soulevés par les thématiques de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, à l'heure de l'examen du projet de loi intégrale sur les violences sexistes et sexuelles, et à l'aube de la discussion d'un texte de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dans une déclaration adoptée en 2021, la CNCDH avait déjà rappelé que la défense de l'égalité *« passe, d'abord, par la mise en lumière des situations d'inégalité et de discrimination pour mieux les corriger »*. Cette mise en lumière dépend du *« travail essentiel mené, en toute indépendance, par les chercheurs en sciences humaines et sociales »*, qui permet d'objectiver les mécanismes créateurs d'inégalités et de discriminations.

Enfin, la CNCDH considère que l'orientation de recherche affichée par le CNRS est d'autant plus déconcertante qu'elle intervient dans un contexte de mise en évidence de discriminations et de violences systémiques pesant, notamment, sur les femmes et les enfants. Elle apparaît également comme étant contradictoire avec les objectifs affichés par le gouvernement, qui a fait de l'égalité femmes-hommes une « grande cause », et dont les Plans d'action pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine et pour l'égalité des droits et la lutte contre la haine anti-LGBTI+ affichent tous deux l'ambition de soutenir la recherche dans ces domaines.

Pour ces raisons, la CNCDH invite les ministères concernés, dont le CNRS est un opérateur, à reconsidérer les priorités de recherche de l'Institut des sciences humaines et sociales, en tenant compte de l'importance capitale des thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, de l'attention que vous porterez à cette lettre, et vous prie de croire en l'expression de ma haute considération.



Jean-Marie BURGUBURU

Copie à :

- Madame Aurore BERGÉ, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations